

Revue africaine des Humanités



Revue Pluridisciplinaire du Département de Sociologie

ISSN : 2756-7680

© Presses Universitaires de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)
Université Joseph KI-ZERBO



Volume 1 N° 001 - Janvier 2025

Administration

Directeur de publication
Alexis Clotaire Némoiby BASSOLÉ
Maître de conférences

Directeur adjoint de publication
Zakaria SORÉ, Maître de conférences

Secrétariat de rédaction

Dr Abdoulaye SAWADOGO
Dr George ROUAMBA
Dr Paul-Marie MOYENGA
Dr Miyemba LOMPO
Dr Adama TRAORÉ

Contacts

03 BP 7021 Ouagadougou 03 (BurkinaFaso)
Email : rah@ujkz.bf
Tél. : (+226) 70 21 27 18/78840523

Éditeur

Presses Universitaires de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)

Volume 1 N° 001 - Janvier 2025

Comité scientifique

André Kamba SOUBEIGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Alkassoum MAÏGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Augustin PALÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Gabin KORBEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Ramané KABORÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Fernand BATIONO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Patrice TOÉ, Professeur Titulaire, Université Nazi Boni, Ludovic O. KIBORA, Directeur de Recherches, Institut des Sciences des Sociétés, Lassane YAMEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Jacques NANEMA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Aymar Nyenzenzi BISOKA, Professeur, Université de Mons, Issaka MANDÉ, Professeur, Université du Québec A Montréal, Magloire SOMÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo. Mahamadou DIARRA, Professeur Titulaire, Université Nazi Boni, Relwendé SAWADOGO, Maître de conférences, IBAM, Hamidou SAWADOGO, Maître de conférences, IBAM, Patrice Rélouendé ZIDOUEMBA, Maître de conférences, Université Nazi Boni, Aly TANDIAN, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Pam ZAHONOGO, Professeur Titulaire, Université Thomas Sankara, Didier ZOUNGRANA, Maître de Conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Maître de conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Oumarou ZALLÉ, Université Norbert Zongo, Driss EL GHAZOUANI, Professeur, Faculté des Sciences de l'Éducation, Université Mohammed V de Rabat/Maroc, K. Jessie LUNA, Associate Professor, Sociologie de l'environnement, Université d'État du Colorado - CSU.

Comité de lecture

Alexis Clotaire BASSOLÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zakaria SORÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Seindira MAGNINI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Évariste BAMBARA, Philosophie, Université Joseph Ki-Zerbo, Issouf BINATÉ, Histoire des religions, Université Alassane Ouattara, Abdoul Karim SAÏDOU, Science politique, Université Thomas Sankara, Gérard Martial AMOUGOU, Science politique, Université Yaoundé II, Sara NDIAYE, Sociologie, Université Gaston Berger, Martin AMALAMAN, Sociologie, Université Peleforo Gon Coulibaly, Muriel CÔTE, Géographie, Université de Lund, Heidi BOLSEN, Littérature française, Université de Roskilde, Sylvie CAPITANT, Sociologie, Université Paris I Sorbonne, Sita ZOUGOURI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Désiré Bonfica SOMÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Alexis KABORÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Bouraïman ZONGO, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Paul-Marie MOYENGA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, George ROUAMBA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Habibou FOFANA, Sociologie du droit, Université Thomas Sankara, Raphaël OURA, Géographie, Université Alassane Ouattara, Paulin Rodrigue BONANÉ, Philosophie, Institut des Sciences des Sociétés, Marcel BAGARÉ, Communication, École Normale Supérieure, Fatou Ghislaine SANOU, Lettres Modernes, Université Joseph Ki-Zerbo, Cyriaque PARÉ, Communication, Institut des Sciences des Sociétés, Tionyélé FAYAMA, Sociologie de l'innovation, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles, Any Flore MBIA, Psychologie, Université de Maroua, Ely Brema DICKO, Anthropologie, Université des Sciences Humaines de Bamako, Tamégnon YAOU, Sciences de l'éducation, Université de Kara, Madeleine WAYACK-PAMBÉ, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zacharia TIEMTORÉ, Sciences de l'éducation, École Normale Supérieure, Mamadou Bassirou TANGARA, Économie et développement, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako, Didier ZOUNGRANA, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Saïdou OUEDRAOGO, Sciences de Gestion, Université Thomas Sankara, Yisso Fidèle BACYÉ, Sociologie du développement, Université Thomas Sankara, P Salfo OUEDRAOGO, Sociologie du développement, Université Joseph Ki-Zerbo, Yacouba TENGUERI, Sociologie du genre, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Désiré POUDIOUGOU, Sciences de l'éducation, Institut des Sciences des Sociétés, Amado KABORÉ, Histoire, Institut des Sciences des Sociétés, Kadidiatou KADIO, Institut de Recherche en Sciences de la Santé, Salif KIENDREBEOGO, Histoire, Université Norbert Zongo, Oumarou ZALLÉ, Économie des institutions, Université Norbert Zongo, Dramane BOLY, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Roch Modeste MILLOGO, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Béli Mathieu DAILA, Sociolinguistique, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oboussa SOUGUE, Sémiotique, Université Nazi Boni, Hamidou SANOU, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oumar SANGARE, Sociologie, Université de Laval, Canada, Genesquin Guibert LEGALA KEUDEM, Economie, Université Nazi Boni, Awa OUEDRAOGO/YAMBA, Anthropologie de la santé, Université Nazi Boni.

Sommaire

Perception de la mendicité des personnes déplacées internes dans la ville de Ouagadougou : Fragilisation ou abandon de la solidarité ? Siaka OUATTARA et Toua Émile COULIBALY.....	7-29
Violences, discrimination et stigmatisation dans les maternités des formations sanitaires publiques du Cameroun Moustapha Moncher NSANGOU.....	30-47
Positionnement épistémologique de la sociologie : d'un statut querellé à l'affirmation décomplexée d'une identité scientifique originale Payaissédé Salfo OUÉDRAOGO, Miyemba LOMPO et Moubassiré SIGUÉ.....	48-58
Espaces d'approvisionnement et distinction sociale dans le Grand Lomé au Togo Koffi KPOTCHOU.....	59-75
Identification des déterminants de la compétitivité structurelle des économies de la CEDEAO Jean André KI et Siébou YOUL.....	76-112
La profession infirmière au Burkina Faso : entre recherche d'autonomie et universitarisation Nabonswindé François Dieudonné SAWADOGO.....	113-123
Transmission intergénérationnelle de la fécondité au Burkina Faso : l'influence de la taille de la famille d'origine sur la fécondité des femmes à Ouagadougou Fatimata KARAMBIRI et Moussa BOUGMA.....	124-141
Violence sexuelle et viol en milieu scolaire au Togo : parents protecteurs ou complices ? Amégee Kodjopatapa MESSAN.....	142-159
Regard critique sur les processus d'élaboration de la Politique nationale de protection sociale du Burkina Faso Kadiatou KADIO.....	160-187
Étude comparée des représentations d'études des étudiants de première année de l'université Joseph KI-ZERBO de la vie du lycée à celle de l'université Lamine COULIBALY.....	188-203

Éditorial

La Revue Africaine des Humanités (RAH) est une revue internationale de sciences sociales à comité de lecture du Département de Sociologie de l'Université Joseph Ki-Zerbo. Elle publie deux numéros par an aux Presses universitaires de Ouagadougou. Elle publie des articles des disciplines relevant des humanités (Sociologie, anthropologie, Géographie, Histoire, Éducation, Philosophie, Psychologie, Politique, Économique, Droit, Linguistique, Communication).

C'est une revue internationale à caractère pluridisciplinaire dont le siège social est à Ouagadougou. Les textes publiés par la revue proviennent d'horizons divers qui composent le vaste champ des disciplines issues des sciences humaines et sociales, des sciences juridiques et politiques, des sciences économiques et tout autre champ disciplinaire.

La revue promeut et soutient la réflexion et la compréhension des dynamiques autour des questions de l'humanité. Elle encourage la production de textes de synthèse, de réflexions d'ordre théorique axées sur des études portant sur les thèmes liés aux défis des sociétés ; de travaux restituant la problématique des politiques publiques, des exigences économiques et organisationnelles, des réalités culturelles et des questions de tous ordres que pourrait soulever notre existence ; des apports de type herméneutique interprétant, dans un sens pluridisciplinaire, les innovations de l'intelligence artificielle et son impact sur la vie humaine ; des critiques de portée éthique e/out idéologique des transformations sociales et humaines marquées par les innovations et les expérimentations dans nos sociétés contemporaines ; des articles synthétisant ou établissant l'état des connaissances, retraçant l'évolution de la pensée autour des notions de valeurs humaines, ou orientant les enjeux de ce rapport vers de nouveaux horizons ; des actes de colloques aux thématiques autres peuvent être publiés par la Revue.

La Revue Africaine des Humanités (RAH) est une tribune pour les chercheurs, les enseignants, les praticiens et pour les étudiants qui s'intéressent aux nouveaux phénomènes que suscitent les évolutions technologiques et leur rapport à l'humanité. Ce premier numéro est riche de dix contributions qui analysent les préoccupations de l'humanité dans la modernité.

Alexis Clotaire Némoiby BASSOLÉ

Violence sexuelle et viol en milieu scolaire au Togo : parents protecteurs ou complices ?

Amégee Kodjopatapa MESSAN
Directeur unité de recherche démographique (URD)
Université de Lomé (UL)
jesscila@yahoo.fr

Résumé

L'Organisation mondiale de la santé a identifié la violence sexuelle comme un problème mondial de santé publique grave. Elle est présente à travers le monde à des degrés divers selon le continent, le pays, ou le milieu. Si dans les pays développés le problème persiste à un faible niveau, dans ceux en développement à l'instar du Togo, ce type de violence demeure un des enjeux actuels les plus pressants en matière de droits de la personne. Cet article a tenté d'élucider les facteurs explicatifs de la recrudescence des violences et du viol en milieu scolaire au Togo. Les résultats obtenus sont issus d'une triangulation méthodologique combinant approches quantitative et qualitative à partir d'analyse de données primaires issues de l'enquête par questionnaire du guide d'entretien et des observations. Les résultats ont mis en évidence l'existence de la violence sexuelle et le viol en milieu scolaire qui s'expliquent par des raisons multifactorielles impliquant la combinaison de plus d'une théorie pour mieux appréhender les cas qui se présentent sous nos yeux. Ils soulignent également le rôle des parents en relevant une carence de soutien de la part de ces derniers, face aux violences et aux viols commis par les enseignants et autres élèves, ce qui reflète tant soi peu leur propre peur de dénonciation.

Mots-clés : violence sexuelle, viol, théories, prévalence, école, adolescentes, parents, Togo.

Abstract

The World Health Organization has identified sexual violence as a serious global public health problem. It is present throughout the world to varying degrees depending on the continent, country, or environment. If in developed countries the problem persists at a low level, in developing countries like Togo, this type of violence remains one of the most pressing current issues in terms of human rights. This article attempts to elucidate the factors explaining the increase in violence and rape in schools in Togo. The results obtained come from a methodological triangulation combining quantitative and qualitative approaches based on the analysis of primary data from questionnaire surveys and interview guides and observations. The results highlighted the existence of sexual violence and rape in schools which can be

explained by multifactorial reasons involving the combination of more than one theory to better understand the cases that present themselves before our eyes. They also underline the role of parents by noting a lack of support on their part in the face of violence and rape committed by teachers and other students, which somewhat reflects their own fear of denunciation.

Keywords: sexual violence, rape, theories, prevalence, school, adolescent girls, parents, Togo

Introduction

La violence sexuelle constitue « tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail »¹. Elle couvre également les abus sexuels, les tentatives d'abus sexuels et de viols, les attouchements, les allusions sexuellement explicites, l'exploitation sexuelle (OMS, 2010 : 2). Selon E. G. Krug et al., (2002 : 149), il s'agit des « avances sexuelles non souhaitées ou actes visant la sexualité d'une personne ou l'exploitation de cette sexualité en faisant usage de contrainte, commis par autrui, quelles que soient ses relations avec la victime ». Les violences sexuelles demeurent « un grave problème de santé publique et de droits humains qui a des conséquences, à court et à long terme, aussi bien sur la santé physique, mentale, sexuelle et reproductive » (OMS, 2002 : 193). Dans la mesure où la violence sexuelle est un comportement extrêmement prévalent dans tous les contextes sociaux et qu'il s'agit d'un des comportements qui affecte négativement le bien-être et la santé de millions d'individus dans le monde tels que les femmes et les enfants, il s'avère important de se pencher sur le problème pour essayer de mieux comprendre comment il se manifeste, quelles en sont ses variables prédictives et les conséquences sur les victimes. Les violences sexuelles/viols font partie des types de violences basées sur le genre (VBG). Outre les violences sexuelles, les VBG incluent également les violences physiques, économiques, psychologiques ou émotionnelles et celles culturelles.

Elles peuvent être perpétrées contre les femmes, contre les hommes ou contre les enfants et se manifestent dans presque toutes les sphères de la vie sociale notamment dans le cadre familial, du travail, à l'école, dans les situations de conflits armés et même dans les cas de relations interpersonnelles intimes ou non.

¹ World Health Organization. Violence against women – Intimate partner and sexual violence against women. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2010

Bien qu'il soit difficile d'avoir des données sur la prévalence réelle du phénomène, on dispose néanmoins de quelques-unes provenant d'enquêtes auprès des ménages². Selon l'Unicef, « 120 millions de filles (une sur dix), dans le monde, ont subi des viols, la prévalence des violences sexuelles en général est de 18 % chez les filles et de 7,5 % chez les garçons » (Unicef, 2014 : 45). En outre, les rapports de police et les études émanant du milieu clinique et d'organisations non gouvernementales constituent d'autres sources de données sur les violences sexuelles. Mais la prévalence en provenance de ces sources est sous-estimée, car une faible proportion des cas sont signalés.

Plusieurs raisons expliquent cette situation. Elles tiennent souvent au refus affirmé des femmes et des hommes à signaler les cas de violence sexuelle dont elles/ils sont victimes. Ces raisons sont attenantes à un système de soutien inadapté, la honte, la crainte ou le risque de représailles, la crainte ou le risque d'être blâmés ou accusés de diffamation, etc. Ces formes de violences existent également en milieu scolaire et quand elles sont exercées à l'endroit des enfants, cela constitue une forme de violence ordinaire qui est contraire aux droits des enfants et qui leur impose une souffrance. Paulo Sergio Pinheiro (Nations Unies, 2005), expert indépendant sur l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants déclarait en substance « la violence quotidienne infligée aux enfants doit être nommée comme telle et reconnue comme une menace pesant sur le développement national et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement »³. Ainsi pour une réelle protection et une application efficiente et efficace des droits des enfants, il est important de mieux connaître les actes auxquels les enfants sont exposés au sein de leur établissement scolaire, ainsi que les raisons pour lesquelles ils sont soumis à ces violences. D'ailleurs, les participants à la consultation en Afrique de l'Ouest et du Centre, tenue en mai 2005, ont unanimement reconnu que « les informations disponibles sur la violence en milieu scolaire sont inadéquates... Et il est désormais impératif d'améliorer notre connaissance de la portée et des causes profondes de ce phénomène »⁴. C'est dans ce cadre que s'inscrit cet article : une contribution à la connaissance des violences sexuelles et des viols en milieu scolaire au Togo.

² Enquêtes démographiques et sanitaires (Kishhor & Johnson, 2004), enquêtes de santé génératrice (CDC, 2011) et les études multipays de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes (MOS, 2012)

³ Déclaration de l'Expert indépendant, Paulo Sergio Pinheiro, à la 60^e session de l'Assemblée Générale, Etude du Secrétariat Général de l'Organisation des Nations Unies sur la violence contre les enfants, 14 octobre 2005

⁴ Rapport sur la consultation en Afrique de l'Ouest et du Centre, organisée à Bamako, Mali, les 24 et 25 mai 2005, Etude du Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies sur la violence contre les enfants, p. 57

Les violences sexuelles et les viols au sein de l'école de la part des enseignants et des élèves sont une atteinte directe aux droits de l'enfant. C'est une atteinte à la dignité humaine et un frein au développement économique et social d'une nation : briser la vie d'une fille en abusant d'elle sexuellement c'est aussi briser ses chances de s'intégrer dans la société.

La problématique de violence sexuelle et viol en milieu scolaire commande que l'on s'interroge d'abord sur l'existence et les diverses formes et manifestations du phénomène, sur les acteurs du phénomène à savoir auteur et victime, sur l'attitude du personnel d'encadrement par rapport au phénomène (enseignant et responsable d'établissement). En outre, il est tout aussi important de s'interroger sur l'attitude des parents d'élève, sur les mesures de protection organisées en faveur des victimes (existence de loi, mise en œuvre de la loi par la poursuite des auteurs devant les juridictions, et les sanctions prononcées par les juges), enfin l'indemnisation et la prise en charge psychosociales des victimes. Souvent :

Les possibilités d'éducation et l'exploitation de ses possibilités se heurtent à des obstacles créés par le niveau socioéconomique des familles et le milieu ambiant. Seulement, les facteurs économiques ne peuvent à eux seuls expliquer le fatalisme de l'immédiat, lequel s'accentue à mesure que baisse le niveau socioéconomique (J. Duquesne, 1961 : 145).

U. Bernstein (1961 : 78) parlera de fatalisme de l'immédiat et affirme que :

Ce fatalisme de l'immédiat s'explique aussi par des facteurs très disparates, d'une part un manque d'information et de motivation et d'autre part des faits économiques, par exemple un revenu moyen très bas ; or ces facteurs influent sur l'enfant et l'adolescent pendant de nombreuses années et de manière très diverses. On peut mentionner à cet égard le langage des parents, le choix des camarades, la façon dont l'enfant occupe ses loisirs, etc.

Les violences sexuelles comprennent donc les actes d'intimidation à caractère sexuel, le harcèlement sexuel, les attouchements forcés, la contrainte et le viol, et visent aussi bien les filles que les garçons. (UNESCO, 2017 : 14). Ainsi la notion de violence sexuelle englobe la notion de contrainte et de coercition.

Le viol est « une activité sexuelle normale moins le consentement » (S. Brison, 2003 : 186). Selon le Code pénal togolais, le viol « consiste à imposer par fraude ou violence des relations sexuelles à autrui contre son gré. Et tout auteur ou complice de viol sera puni de cinq à dix ans de réclusion »⁵.

⁵ Code pénal du Togo, Chapitre III, Section 1, Article 87

Les causes des violences dans le cadre scolaire sont donc multiples, comme les normes de genre et les normes sociales ainsi que des facteurs structurels et contextuels comme l'inégalité des revenus des parents, les privations, la marginalisation et les conflits au sein des foyers. Ces dernières sont susceptibles de perturber plus ou moins fortement le développement et l'épanouissement de l'enfant. Selon Hamel et al., 2016 : 35, citant Salmona et al., (2013), « la violence sexuelle ne se limite pas à l'agression envers les femmes, c'est un problème sociétal qui touche tout le monde, qui a des répercussions sur des personnes de tous genres et de tous âges ». En effet, cette violence et ses conséquences ont des effets collatéraux à large spectre. Il est donc primordial de prendre en compte tout l'écosystème dans lequel elle se suspecte, se manifeste ou est susceptible de se développer. Outre les traumatismes physiques, l'agression à caractère sexuel s'associe à « un risque accru de nombreux problèmes de santé sexuelle et génésique, dont les conséquences se font sentir immédiatement, mais aussi des années après l'agression » (E. Krug et al., 2002 : 165).

La présence et les répercussions de la violence pèsent également lourdement sur les systèmes de santé, la justice pénale, les services sociaux, la protection sociale et le tissu économique des communautés (A. Butchart & C. Mikton, 2014 : 29). Ce sont des situations qui interpellent la réflexion collective et nécessitent une prise de conscience personnelle et collective. Il semble donc primordial d'y porter une attention particulière pour pouvoir proposer des mesures pertinentes qui favoriseraient une diminution conséquentielle de cette violence sexuelle et ainsi apporter à la population en générale et aux élèves en particulier la considération qu'il se doit en matière de sécurité, de qualité de vie et de bien-être. L'hypothèse principale qui guide cette recherche est la suivante : les pesanteurs socio-culturelles contribuent fortement à la prévalence des violences sexuelles et viol en milieu scolaire. L'objectif de cette recherche est de mieux comprendre le phénomène de la violence sexuelle en milieu scolaire dans le contexte togolais et au-delà africain afin de pouvoir mettre au point des ripostes appropriées et les évaluer.

1. Cadre théorique

Il existe plusieurs théories sur les violences sexuelles. Toutes ces théories ont été développées à partir d'un type particulier de violence sexuelle, le viol contre les femmes. On distingue dans la littérature trois théories sur le viol et cette classification a inspiré de nombreuses études.

La première théorie est celle du bien de consommation (commodification theory), qui présente le viol comme un « crime contre les biens », dans lequel le sexe est « une marchandise volée à une femme par un violeur ». Selon (K. Baker, 1997 : 587), le viol constitue un « crime contre les biens », dans lequel le sexe est « une

marchandise volée à une femme par un violeur». En effet, les défenseurs de cette théorie affirment que les jeunes, en particulier les jeunes hommes, sont bombardés par une culture qui sexualise les marchandises et marchandise la sexualité des femmes. Les entreprises vendent des produits en vantant la sexualité des femmes qui vantent le mérite du produit. Le produit et le sexe sont délibérément confondus. Le sexe est également volontairement «marchandisé» comme un bien de consommation. Ainsi, les hommes, dont les jeunes peuvent facilement acheter du sexe ou s'en procurer selon qu'ils en veulent. Les hommes peuvent également acheter de la pornographie et acheter des billets pour regarder des spectacles sexuels. Ce qui motive de nombreux violeurs peut ne donc pas être substantiellement différent de ce qui motive les hommes qui se rendent chez les prostituées ou achètent des billets pour regarder des spectacles. Aucun de ces actes ne requiert du plaisir mutuel ou de l'intimité émotionnelle, tant bien même qu'ils sont tous appelés actes sexuels. Ce qui les conduit à se «satisfaire d'un désir sexuel sans avoir à incorporer les complexités de la communication intime» (K. Baker, 1997 : 589). Pour Baker cette approbation culturelle et cette commercialisation du sexe en tant que bien «marchandisé» conduisent les hommes à un désir accru et à un sentiment de droit au sexe. La plupart des hommes apprennent, ainsi, que le désir sexuel est comme la faim : quand il est là, on le satisfait. Pour cela, les femmes sont assimilées à des bonbons qu'il faut croquer. Bien sûr, la nourriture n'est pas gratuite et le sexe non plus, mais «c'est parce que les hommes peuvent payer et le font pour le sexe, le prendre sans consentement devient beaucoup moins répréhensible moralement que les autres crimes violents» (K. Backer, 1997 : 602). Il y a aussi la théorie évolutionniste ou biologique sur le viol. Cette théorie part du postulat que l'espèce humaine provient de l'évolution de l'espèce animale. Selon cette dernière, «même s'il n'y a certainement pas de gène du viol chez les hommes, il y a chez les êtres humains une prédisposition biologique au viol, et que celle-ci est probablement le résultat de l'évolution humaine» (R. Thornhill, 1999 : 220). R. Thornhill (1999 : 144) affirmait que «malgré ses coûts, le viol augmente le nombre de partenaires possible et, par conséquent, le succès reproducteur des mâles. Ainsi étant, il a dû y avoir une adaptation psychologique chez les hommes favorisant l'impulsion pour le viol»,

La troisième est celle de la théorie développementale (developmental theory). Selon ces auteurs «la prédisposition au viol chez les hommes est causée non pas par une variation génétique (évolution), mais par des événements qui surviennent pendant l'enfance du délinquant (parcours développemental) impliquant une certaine forme d'apprentissage social» (N. Malamuth & M. Heilmann, 1998 : 254). Ils se fondent sur le fait que les hommes enclins au viol proviennent de milieux sociaux difficiles où règnent la manipulation, la coercition et la violence comme moyens valables de conduire les relations sociales.

Les féministes n'ont pas été du reste dans les théories relatives aux violences sexuelles et viol. Elles ont apporté leur contribution à la compréhension du phénomène dans la théorie du contrôle dans la théorie féministe du viol. Pour ces dernières, le viol n'est pas une question de sexualité, il s'agit plutôt d'une expression de contrôle. Il s'agit d'« une remise en question de la perspective biologiste sur le viol en s'orientant vers les problèmes de contrôle et de domination » (S. Gold, 1996 : 188). À cet effet, S. Brownmiller (1993 : 158) affirmait que : « le viol n'est ni plus ni moins qu'un processus conscient d'intimidations par lequel tous les hommes maintiennent toutes les femmes dans un état de peur ». Ainsi, la cause ultime de la plupart des viols provient de la domination masculine sur les femmes dans les domaines sociopolitique et économique. Elles considèrent le viol comme un crime de pouvoir qui n'a rien ou presque rien à voir avec la sexualité elle-même. Ces théories ont alimenté plusieurs discussions et suscité de nombreux travaux de recherche. Mais la conclusion qui s'en dégage est qu'aucune d'entre elles, prises isolément n'a été capable d'expliquer de façon satisfaisante les causes des différents types de viols, ni les circonstances et facteurs les influençant. En résumé, une théorie prise intrinsèquement peut rendre compte de l'occurrence de certaines catégories, mais elle se révèle inadéquate à expliquer d'autres. En réalité, le viol qui est la résultante d'un acte posé et qui constitue un phénomène assez complexe et multiforme ne peut pas être expliqué seulement par une seule théorie, ce qui nous conduirait à des erreurs manifestes. Il nous semble que ces théories ont laissé de côté des cas de viols qui pourraient être liés à d'autres facteurs tels que, l'influence des pairs en certaines circonstances (cas de viol collectif), la conviction erronée selon laquelle il s'agit d'un acte d'amour (cas d'inceste), l'opportunisme lié à la situation (cas de viol où la consommation d'alcool ou de drogue joue un certain rôle). Il y a aussi d'autres cas de viols qui sont liés aux réseaux sociaux (internet, les films pornographiques, etc.). Notons que le viol s'explique par des raisons multifactorielles, ce qui impliquerait la combinaison de plus d'une théorie pour mieux appréhender les cas qui se présentent sous nos yeux.

2. Méthode et qualité des données

Le référentiel de cet article est la Convention Internationale sur les Droits des Enfants (CIDE) Unicef 2003⁶, qui met l'accent sur la responsabilité des États de protéger l'enfant contre toutes formes de mauvais traitements perpétrés par ses parents ou par toute autre personne à qui il est confié. La méthodologie adoptée est basée sur « l'approche droits de l'enfant » et s'inscrit également dans le cadre de

⁶ Convention Internationale sur les Droits des Enfants (CIDE), Article 19, UNICEF, 2003, Protection contre les mauvais traitements, https://ise.unige.ch/isdd/IMG/pdf/Conventionrelativeauxdroits_de_l_enfant.pdf

référence de l'environnement protecteur. Afin d'atteindre les objectifs de recherche, nous avions utilisé un certain nombre de méthodes et de sources d'informations. Celles-ci incluent une analyse diagnostique des différents rapports d'études sur les violences faites aux enfants en milieu scolaire, le viol et les abus sexuels en milieu scolaire,⁷ etc., l'analyse des textes législatifs internationaux et nationaux en la matière. L'étude s'est basée également sur l'exploitation des données quantitatives et qualitatives de l'enquête sur la problématique d'abus sexuel sur l'enfant en milieu scolaire au Togo, collectées en 2018 auprès des adolescents et jeunes en milieu scolaire et celle sur les violences basées sur le genre (VBG) de septembre 2020. Cette dernière est une recherche-action qui a couvert la région des Plateaux du Togo et articulé autour de deux volets. Le volet *quantitatif* a touché un effectif de 1003 individus, dont 64 % de femmes et 36 % d'hommes. Le volet *qualitatif* a permis de réaliser 51 entretiens (20 Focus-Groups et 31 Entretiens Individuels Approfondis - EIA). Les cibles étant les acteurs institutionnels intervenant dans la prévention et la lutte contre les Grossesses des Adolescentes regroupant les Organismes Internationaux, les Organisations Non Gouvernementales locales et nationales et les acteurs étatiques. Les focus groups ont été réalisés auprès des adolescents(es), les femmes, les hommes, les leaders communautaires et religieux. Les entretiens individuels ont touché les adolescents(es), les femmes, les hommes, les directeurs d'écoles primaires, les proviseurs de lycées, les prestataires de PF et les patrons/patronnes d'ateliers.

3. Résultats

Les résultats de cette recherche sont structurés autour de deux points essentiels : état des lieux des violences et viols en milieu scolaire et celle du rôle des parents. À cet effet, nous avons tenté de répondre à la question suivante : sont-ils de vrais protecteurs de leurs enfants ou plutôt des complices ?

3.1. Violence sexuelle et viol en milieu scolaire : état des lieux

Le traitement des données quantitatives permet de faire ressortir le lien entre les violences sexuelles et la survenue des grossesses d'adolescentes. Les résultats issus de la recherche-action révèlent que 15,7 % des femmes enceintes au cours de leur adolescence l'ont été

⁷ - FAWE-TOGO et Plan Togo, (2005), Etude sur la violence et la scolarisation à Tchaoudjo et Tchamba
- Plan Togo, (2008), Analyse de la problématique des abus sexuels
- Plan Togo, (2009), Etude de cas sur la violence et la maltraitance dans les écoles au Togo

suite à une violence sexuelle. Selon les statistiques officielles, sur la période 2018-2021, le nombre de grossesses recensé en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire national était de quatre mille huit cent quarante et un (4841)⁸ dont mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (1499) pour l'année scolaire 2018-2019, mille cinq cent quatre-vingtquinze (1595) pour 2019-2020 et mille sept cent quarante-sept (1747) pour 2020-2021. En 2022, environ 2500 cas de grossesses chez les adolescentes ont été enregistrés dans les collèges et lycées du pays et en 2023, ce sont plus de trois mille grossesses qui ont été enregistrées en milieu scolaire au Togo. L'effet induit de ces grossesses, c'est évidemment l'abandon des études par les jeunes élèves, ce qui compromet leur avenir. Déjà en 2005, le Forum or African Women Educationnalists (FAWE) a mené une enquête auprès de 250 garçons et 750 filles inscrits dans les trois dernières années de l'école primaire⁹. Les résultats issus de cette étude démontrent que 7 filles avaient déclaré être violées à l'école et 23 en-dehors de l'école. Sur les 7 filles victimes de viol au sein de l'école, 2 d'entre elles avaient souffert de déchirure génitale. Le rapport concluait qu'il est fort probable que le nombre de filles admettant être violées à l'école serait bien plus élevé si elles comprenaient mieux que les rapports sexuels qu'elles acceptaient contre une promesse de bonnes notes ou par peur des mauvaises notes, ou même par peur de l'enseignant, constituaient aussi un rapport sexuel forcé. Selon le Code pénal du Togo, est reconnu comme viol, toutes relations sexuelles continues entre les enseignants et les élèves, dans son article 87¹⁰. Les violences en milieu scolaire sont souvent le fait des enseignants et de certains élèves. Dans ces cas précis qu'advient-il des auteurs ? Une fille de 11 ans avait été violée par le Directeur de l'école. Sa tante l'a emmenée à l'hôpital et il est apparu que c'était la deuxième fois que le Directeur violait la fillette. Lorsque les autorités se sont rendues dans l'école, le Directeur s'était déjà enfui au Ghana. Dans une autre affaire, une fillette de 13 ans du canton d'un village proche d'Aného s'est plainte en 2004 à sa mère d'avoir été violée régulièrement par son propre père et par son professeur de mathématiques. Le père et l'enseignant ont tous les deux reconnu les faits, mais ni l'un ni l'autre n'a été inculpé et jugé : les documents officiels font état du fait que « l'affaire a été résolue en dehors du tribunal, à la demande des parents ». Dans plus d'un cas de viol d'élèves scolarisées sur deux, soit 51 cas recensés au cours de cette année, dont les dossiers ont été retrouvés, les parents ont arrêté les poursuites. En général, tout le monde connaît l'auteur du viol, c'est soit un cousin, le voisin ou bien l'enseignant/répétiteur. La famille ne veut pas rompre les liens familiaux, alors elle trouve un

⁸ <https://www.republique togolaise.com/education/1512-8709-violence-sexuelle-et-grossesses-precoce-s-plus-de-35-000-eleves-sensibilises-dans-17-villes>

⁹ Op Cit p. 7

¹⁰ Code Pénal Togolais, Chapitre III, Section 1, Article 87, 2005, http://www.vertic.org/media/National%20Legislation/Togo/TG_Code_Penal.pdf

accommodelement. Très souvent cela signifie simplement que la famille de l'auteur du viol paie les frais médicaux de la victime. Mais dans ces accords on ne se soucie guère de la victime. Quel type de réparation accorde-t-on à une fille de 12 ans violée par son professeur, quand cela se résume à un échange d'argent entre l'auteur et ses parents ? Un enfant de moins de 13 ans n'a-t-il pas d'existence juridique ? Tout semble militer en faveur d'une tendance à ignorer les effets du viol sur la jeune fille victime. On ne peut pas croire que l'on puisse résoudre le problème par un simple échange d'argent si l'on ne prête pas attention à l'angoisse de la fillette. Voici l'histoire de Afiwa, une adolescente de 15 ans, en classe de seconde, interviewée au cours de l'enquête sur les VBG en 2020, dans un village près d'Atakpamé :

Mes parents logent souvent des enseignants dans notre maison. L'enseignant dort généralement dans la même chambre que mes petits frères et moi ; comme c'est un adulte, mes parents lui font confiance. Un dimanche soir, l'instituteur qui logeait chez nous m'a violée. Il a posé sa main sur ma bouche pour m'empêcher d'appeler au secours, il m'a déshabillée et il a eu des rapports sexuels avec moi... Mes parents étaient là, mais j'ai peur de mon père... Je suis allée voir mon oncle et je lui ai raconté ce qui s'était passé... Je me sens très mal, je suis très déçue. Je pleure tout le temps, je n'ai plus d'appétit, je n'arrive plus à me concentrer à l'école... J'ai été à deux doigts de me suicider. Mes parents se méfient de moi parce qu'ils disent que j'aurais dû les appeler. Ils sont tellement bouleversés qu'ils risquent d'ébruiter cette affaire et de salir le nom de l'enseignant (Extrait de l'interview de Afiwa, jeune fille violée à Ataloté).

3.2. Parents protecteurs ou complices ?

Il y a une forte prévalence des règlements à l'amiable, surtout en zone rurale au Togo. Ceci favorise la récidive chez les auteurs de ces violences. Généralement dans les villages, la question du règlement à l'amiable des différends constitue la stratégie privilégiée par les familles qui refusent de traduire devant les juridictions modernes les auteurs des abus et violences à l'égard des adolescentes. L'analyse des données issues des entretiens montre que si elle est souvent privilégiée, c'est surtout parce que dans la plupart des cas, les auteurs de ces violences sexuelles sont soit des enseignants, des cousins, des oncles, des frères, des amis de la famille, etc. Traduire ainsi ces personnes devant les tribunaux pour être jugées et condamnées à des peines de prison ou d'amende prévus par la Loi revient à provoquer des conflits intrafamiliaux ou interfamiliaux, une situation qui met en péril les relations de bon voisinage qui ont toujours prévalu au sein des communautés. Ceci emmène les familles à opter pour la préservation du climat social déjà existant. Ces violences sexuelles sont encore l'objet d'un déni massif et restent encore trop souvent des violences

indicibles, les victimes hésitent à en parler et encore plus à porter plainte, comme ce fut le cas qui vient d'être relaté.

Les propos d'une psychologue en disent long sur cette situation. Selon elle « tout est orienté vers l'auteur, tout le monde néglige la victime qui va porter jusqu'à la fin de ses jours les cicatrices psychologiques de ce qui lui est arrivé à elle, et à elle seule » (Extrait de l'interview d'un pédopsychologue à Lomé). En réalité, elle voit les victimes une seule fois lors du traitement médical s'il est nécessaire et après plus rien. Cependant, ces enfants victimes ont besoin d'une prise en charge continue pour guérir de leurs blessures physiques, affectives et psychologiques.

Si la plupart des victimes se résignent à porter plainte, c'est en grande partie à cause du déni ambiant à l'égard des violences sexuelles et des sentiments de honte et de culpabilité qui peuvent en découler chez les victimes. Ainsi, les victimes de violences sexuelles sont moins enclines à porter plainte. Il y a manifestement une culture du viol et la victime devient le plus souvent la coupable aux yeux de l'opinion publique. Et derrière le silence de la victime qui sous la contrainte des pesanteurs socio- culturelles se dissimule ce déni qui constitue la culture du viol. En réalité, dans cette situation, il y a une relation qui s'établit entre le viol et la culture de la société dans laquelle les faits se sont déroulés et dans laquelle prévalent des attitudes et des pratiques tendant à tolérer, excuser, voire au pire approuver le viol.

Selon les résultats de l'EDST (2015), plus de la moitié des femmes qui ont subi des violences physiques ou sexuelles au Togo (54 %) pensent qu'il n'est pas nécessaire de traduire les auteurs de ces actes en justice. Parmi elles, 15 % avaient lié cela à la peur et 14 % ont évoqué le respect des normes sociales. Les résultats issus de nos données confortent cette thèse de non-dénonciation. En effet, il existe une forte prévalence du patriarcat, facteur favorisant les violences sexuelles. Des interviews approfondis, il se dégage une forme d'organisation sociale et juridique fondée sur la détention de l'autorité par les hommes dans les localités visitées. En réalité, il s'agit d'un système dans lequel le masculin incarne à la fois le supérieur et l'universel. Ainsi, la femme est réduite aux rôles qui lui sont traditionnellement dévolus. Les hommes se croient tout permis ; ce qui conduit à des cas de violence à l'égard des femmes. Ces normes sociales empêchent la dénonciation des cas d'abus sur les jeunes filles et les femmes. Selon un des responsables communautaires :

Les cas de viols se produisent, assez souvent, mais les parents cachent l'information soit par peur ou bien par égoïsme et le chef du village n'est au courant de rien. Des fois, c'est des tiers qui lui en parlent et dans ces conditions il lui est difficile d'intervenir (responsable communautaire, village de Agbandi).

Cette tendance à ne pas dénoncer publiquement les auteurs des violences sexuelles nourrit des récidives et encourage d'autres

individus à commettre des abus sur les femmes et filles. Cela renforce la position des féministes qui considère les violences et le viol comme un processus d'intimidation des hommes envers les femmes.

En outre, la plupart des témoignages que nous avons recueillis auprès des personnes clés, lors de l'enquête qualitative sur les violences basées sur le genre en 2020, rendent compte du fait que les enfants qui subissent des violences à l'école trouvent très peu de réconfort auprès de leurs parents. Voilà ce que disent les enfants : « *J'ai eu trop peur pour le dire à mon père* » ; « *je l'ai dit à ma mère, mais elle n'a rien fait* » ; « *je savais que si j'en parlais à mes parents, ils me battraienr de nouveau* » (Extrait de l'interview d'une jeune fille rencontré à Koma II à Sokodé).

Le manque de soutien de la part des parents, face aux violences subies par leurs enfants, perpétrées par les enseignants, reflète en partie leur propre peur. Souvent, les parents préfèrent taire l'affaire par peur des commentaires et du regard de leur entourage. En outre, les enseignants détiennent encore un certain pouvoir surtout dans les villages où vit la majorité des populations, ainsi les parents craignent de les affronter et même s'ils dénoncent ces faits aux autorités, cela entraînerait l'arrestation de l'enseignant, et les autres parents se plaindront que leurs propres enfants ne peuvent plus recevoir d'éducation. Voici, en substance l'histoire de Akossiwa :

Notre fille de 15 ans a été violée par son professeur de Mathématiques. Mon mari et moi avions porté l'affaire devant le CB de la gendarmerie. L'enseignant a été entendu et arrêté. Malgré que les autres collégiens continuassent par fréquenter, il n'y a plus eu de cours de maths pour eux pendant plus de deux mois. Mon mari et moi étions devenus le crève-cœur des autres parents d'élèves. Ils nous ont traité de tout comme quoi si leurs élèves n'ont plus de prof de maths c'est à cause de notre fille, c'est à cause de nous. Une fois au marché, une mère d'élève a même osé me le dire en face. Et la situation était devenue très compliquée (propos d'une mère rencontrée à Elavagnon dans l'Est-Mono sur le cas de sa fille).

Il y a aussi les cas de violences sexuelles entre élèves. Il s'agit de violences de genre¹¹ qui mettent en jeu des dimensions multiples : économique (cas du sexe transactionnel), socioculturelle (tabou sur la sexualité, absence d'éducation à la sexualité, relations de genre inégalitaires) et sanitaire. Souvent ce type de violence, sexuelle, psychologique ou physique, revêt des formes aussi spécifiques que diverses et intervient dans et autour de l'école, tant de la part des personnels enseignants, d'autres personnels des écoles ou d'adultes

¹¹ Violence de genre : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » (Nations Unies, 1993)

autour de l'école, que des élèves masculins. Ces violences ont une influence directe sur la scolarisation des filles, provoquant souvent leur retrait de l'école, après des faits avérés de violences de genre ou par simple anticipation, les parents craignant des violences de genre préjudiciables à leurs filles. Un des aspects spécifiques à trait au fait que les écoles n'ont souvent pas d'installations sanitaires (latrines) adéquates ou séparées quand l'école en possède. Souvent les élèves sont obligés d'aller dans les buissons aux abords de l'école. Cette absence d'intimité expose les jeunes filles à l'éventualité d'être observées et humiliées. Il n'est pas rare que les garçons se cachent dans les buissons pour voir les filles faire leur besoin. « Ainsi, la nudité des filles devient alors un sujet de conversation entre les garçons, en termes très péjoratifs » (FAWE, 2005, p. 45). Toutes ces situations exposent les filles à des viols ou à des abus sexuels de la part des garçons du même établissement.

4. Discussion

Les résultats de cette recherche révèlent que la violence sexuelle et le viol en milieu scolaire sont une réalité, et par conséquent, il est important d'en parler afin de lutter contre sa prévalence. La violence sexuelle ne se limite pas seulement à l'agression envers les femmes. Il s'agit d'un problème sociétal plus grave, qui touche tout le monde. Ces conséquences vont au-delà même de la victime, car elle a des répercussions sur des personnes de tous genres et de tous âges. Cette violence et ses conséquences ont le plus souvent des effets collatéraux à large spectre. Il est donc important de prendre en compte tout l'écosystème dans lequel elle se déroule, se manifeste ou est susceptible de se développer. Selon l'OMS, outre les traumatismes physiques, l'agression à caractère sexuel s'associe à « un risque accru de nombreux problèmes de santé sexuelle et génésique, dont les conséquences se font sentir immédiatement, mais aussi des années après l'agression » (E. G. Krug et al., 2002 : 165). Elle va ainsi « influer profondément sur le bien-être social des victimes, notamment dans leurs relations aux autres, leurs systèmes d'interaction dans différents contextes et leur mode de vie en général » (R. Mollica et al., 1989 ; M. Salmona et al., 2015).

La forte prévalence du patriarcat associée au règne du silence, souligné plus haut, explique en grande partie l'existence des violences envers les jeunes adolescentes. Le choix des règlements à l'amiable constitue une stratégie privilégiée des familles qui rechignent à traduire devant les juridictions modernes les auteurs des abus et violations. L'analyse des recueils issus des entretiens a révélé que cette option est souvent privilégiée par les familles des victimes, car traduire les auteurs devant la justice pour être jugées et condamnées à des peines de prison ou d'amende comme le prévoit la Loi revient à provoquer des conflits intrafamiliaux ou interfamiliaux, une situation qui met en péril les relations de bon voisinage qui ont toujours prévalu

au sein des communautés. Mais le faire ainsi est grave pour la santé physique, mentale et psychologique de la victime, ce qui constitue une violation du Droit à la santé, du Droit à la vie et du Droit de ces filles de choisir leur partenaire sexuel. Ces violences entraînent des séquelles, des traumatismes et des blessures intérieures chez la victime dans le temps. Les conséquences psychologiques peuvent la rendre plus craintive et affecter son cursus scolaire. Chez les adolescentes victimes de violences sexuelles, c'est l'anxiété qui est la première des conséquences.

Les conséquences des violences et des viols ne se limitent pas seulement aux seules victimes. Selon A. Butchart & Ch. Mikton (2014 : 76), « les répercussions de la violence pèsent également lourdement sur les systèmes de santé, la justice pénale, les services sociaux, la protection sociale et le tissu économique des communautés ». Ce sont des situations qui interpellent la réflexion collective et nécessitent une décision gouvernementale afin de pouvoir répondre au besoin de la population (citoyens et électeurs) en matière de sécurité, de qualité de vie et de bien-être.

La couverture médiatique de la criminalité, dont la violence sexuelle, « a un rôle influent en ce qui concerne les connaissances, les croyances, les attitudes et les comportements de la population face à ces phénomènes » (World Health Organization & London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2010, cités dans Laforest et al., 2018 : 84). Elle peut ainsi amener la population à se questionner, voire s'insurger sur le système de justice et les mesures de prise en charge des personnes victimes. La violence sexuelle est donc une problématique multiforme et à large spectre dont l'impact est sérieux tant sur les personnes que sur la société dans laquelle elle sévit. Il s'avère donc primordial d'y porter une attention particulière pour pouvoir proposer des mesures pertinentes qui favoriseraient une diminution conséquentielle de cette violence sexuelle et ainsi apporter à la population la considération qu'il se doit en matière de sécurité, de qualité de vie et de bien-être.

Ces violences à l'égard des adolescentes ont des conséquences sociales et physiques et des répercussions immédiates sur les droits, la santé et le développement social. Les rapports sexuels forcés et les violences du partenaire intime accroissent la vulnérabilité des adolescentes à la grossesse. La jeunesse constitue un facteur de risque connu qui accroît la probabilité pour les femmes de subir des violences de la part d'un partenaire intime (OMS, 2010). La première expérience sexuelle de nombreuses jeunes femmes survient sous la contrainte (Population Council, 2009). Les rapports sexuels sous la contrainte ont également lieu dans le cadre du mariage. Contrairement à la croyance populaire, les auteurs d'actes de violence sexuelle sont généralement des garçons et des hommes connus de leurs victimes adolescentes : maris, partenaires intimes, connaissances ou personnes en position d'autorité. Ce constat a été posé dans toutes les régions du monde. La coercition sexuelle consiste : « forcer ou tenter de forcer autrui par la

violence, les menaces, l’insistance verbale, la supercherie, les attentes culturelles ou les conditions économiques de se livrer à un comportement sexuel particulier contre son gré» (L. Heise et al., 1999).

S’il est reconnu que l’adolescente dont le partenaire sexuel est beaucoup plus âgé risque davantage de subir des relations sexuelles sous la contrainte, il est également de notoriété que lorsque la différence d’âge est particulièrement plus grande, la différence de pouvoir dans la relation est très défavorable en faveur de l’adolescente. Dans ce cas, il est plus difficile pour elle de négocier l’emploi de moyens de contraception et en particulier de préservatifs pour éviter la grossesse et se protéger des infections sexuellement transmissibles. Les adolescentes célibataires sont aussi souvent exposées à une autre forme de coercition sexuelle qui accroît leur vulnérabilité à la grossesse : il s’agit des pressions incitant aux relations sexuelles de nature transactionnelle. Ces relations sexuelles caractérisées par l’échange en argent ou des cadeaux contre des rapports sexuels avec les adolescentes sont « l’expression tangible de la différence de pouvoir et les filles auxquelles ils sont offerts ont très peu de possibilités de refuser » (Presler-Marshall and Jones, 2012 : 205).

D’après nos analyses, la théorie du bien de consommation rend mieux compte des types de violences et viols observés. Le viol constitue en soi un crime, dans lequel le sexe de la femme est comme une marchandise volée par un violeur. À cette théorie, nous ajoutons d’autres facteurs agissants dans cet acte. Il s’agit de la prolifération des réseaux sociaux incitant les jeunes hommes et les hommes à la consommation du sexe de la femme.

Conclusion

Cet article a tenté d’élucider les facteurs explicatifs de la recrudescence des violences et viol en milieu scolaire au Togo. Il est le fruit d’un long processus combinant analyses de données primaires et secondaires, observations et analyses des faits sur le terrain. Elle est issue d’un précédent article déjà publié sur les abus et harcèlement en milieu scolaire au Togo et des résultats d’autres études déjà menées auparavant¹². Cette fois-ci, l’objectif est d’étudier le « haut de la pyramide » pour essayer de comprendre le phénomène de la violence sexuelle et viol en milieu scolaire. Il faut un changement fondamental des attitudes en faveur de la victime. Les juges doivent avoir les moyens nécessaires et le courage de prononcer les sanctions prévues par la loi à l’égard des auteurs. Quel type de réparations accorde-t-on à une fillette de 12 ans violée par son professeur, quand il se résume à

¹² Kodjopatapa M. Amegee : Abus sexuels et harcèlement des filles en milieu scolaire au Togo, Revue Ouest Africaine des Sciences Sociales, (UCAO-UUT), juin 2024.

un échange d'argent entre l'auteur et ses parents ? Une enfant de moins de 13 ans n'a pas d'existence juridique, indiquent-ils. Il faudra que quelqu'un prenne la défense des enfants victimes de viols afin que les juges poursuivent les affaires, que les parents le veuillent ou non.

On semble trop souvent constater une tendance affirmée à ignorer les effets du viol sur la jeune fille victime. On ne peut croire que l'on peut résoudre le problème par juste un échange d'argent que si l'on ne prête pas l'oreille à l'angoisse de la fillette.

Cette situation soulève de nouvelles questions et semble justifier l'orientation de recherche vers la base que nous voulons donner à cet article, celui de lutter contre ce phénomène qui gangrène la vie des jeunes filles adolescentes et entrave leur réussite scolaire. Car l'agression à caractère sexuel s'associe à un risque accru de nombreux problèmes de santé sexuelle et génésique, dont les conséquences se font sentir immédiatement, mais aussi des années après l'agression.

Références bibliographiques

- Amégée Kodjopatapa M. (2024). Abus sexuels et harcèlement des filles en milieu scolaire au Togo, Revue Ouest-Africaine des Sciences Sociales (UCAO-UUT), pp. 217-244
- Baker Katharine K. (1997). Once a rapist ? Motivational evidence and relevancy in rape law. Harvard Law Review, 110(3), pp. 563-624.
- Burt, Martha, R. (1980). Cultural myths and supports for rape, Journal of Personality and Social Psychology, 38(2), 217-230.
- Brison Susan J. (2003), Beauvoir and feminism : interview and reflections, In Claudia Card (ed.), The Cambridge Companion to Simone de Beauvoir., Cambridge University Press. pp. 189-207
- Brison Susan, Aftermath, (2002), Violence and the Remaking of a Self, Princeton University Press, NJ, 2002, p. 6. (Édition française, « Après le viol ». Nîmes, Ed. Jacqueline Chambon, 2003,186 p.
- Butchart Alexander & Mikton Christopher (2014), Global status report on violence prevention, OMS, UNDOC, PNUD, 293 p.
- Brownmiller, Susan. (1993). Against our will: Men, women, and rape. New York, NY : Fawcett Columbine, 98 p.
- Gold, Steve, R. (1996). Sex, power, conflict: Evolutionary and feminist perspectives. New York, NY : Oxford University Press, pp. 73-96
- Hamel Jean-Francois, (2016), A systematic review examining factors influencing health related quality of life among melanoma cancer survivors, European Journal of Cancer, Volume 69, pp. 189-198
- Heise Lori, Ellsberg Mary, Gottemoeller Megan, (1999), Ending violence against women, Population Reports, pp. 1-44

- Kishor, Sunita, & Johnson, Kiersten (2004). Enquêtes démographiques et sanitaires : études multipays sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes, DHS, ORC Marco, pp. 53-63
- Malamuth, Neil. M. & Mario F. Heilmann, M. F. (1998). Evolutionary psychology and sexual aggression. In C. Crawford & D. L. Krebs (eds.), *Handbook of evolutionary psychology*, pp. 515-542
- Malamuth, Neil. M. (1998). An evolutionary-based model integrating research on the characteristics of sexually coercive men. *Advances in Psychological Science*, 1, pp. 151-184.
- Mollica Richard, (2015), *The New H-5 Model of Refugee Trauma and Recovery in Violence and Mental Health: Its Manifold Faces* by J. Lindert and I. Levav (Eds), pp. 341–378
- Organisation Mondiale de la Santé - OMS, (2002), *Rapport mondial sur la violence et la Santé*, OMS, 404 p.
- Organisation Mondiale de la Santé, (2002), Convention des Droits de l'Enfant, Articles, 15 p.
- Salmona, Muriel (2013), *Le livre noir des violences sexuelles*, Paris, Dunod, 352 p.
- Thornhill, Randy. (1999). The biology of human rape. *Jurimetrics*, 39, pp. 137-143.
- Unesco, (2017), *Violence et harcèlement à l'école : Rapport sur la situation dans le monde, Colloque international sur la violence et le harcèlement à l'école : des données à l'action*, 17-19 janvier 2017, Séoul, République de Corée, 58 p.
- Unicef, 2003, *Convention Internationale Relative aux Droits de l'Enfant*, Articles 34, 35
- Unicef, (2008), *IIIe World Congres Against Sexual Exploitation of Children and Adolescents, Exploitation et Abus Sexuels des Enfants, en Afrique de l'Ouest et du Centre : Évolution de la situation, progrès accomplis et défis à surmonter depuis le Congrès de Yokohama (2001) et la Conférence Arabo-Africaine de Rabat (2004)*, Rio de Janeiro, 25-28 novembre 2008, 76 p.

Webographie

- Bernstein B. (1961), *Social Structure, Language and Learning*, University College, London Published online: 09 Jul 2006, p. 163-176, [Consulté le 16/07/2024]
<https://doi.org/10.1080/0013188610030301>
- Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A. B., & Lozano, R. (2002). *World report on violence and health*. WHO? [Consulté le 20/08/2024] :

- https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42495/9241545615_eng.pdf;jsessionid=7C4DA3B8386A67C6D7A147CBC77F4B99?sequence=1
- Nations Unies (2005), Étude du Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, Rapport sur la consultation en Afrique de l'Ouest et du Centre, organisée à Bamako, Mali, les 24 et 25 mai 2005 [Consulté le 20/06/2024] :
- Consultable sur *les sites suivants* : <http://www.violencestudy.org> et <http://unicef.org>
- ONU Femmes (2017), Une vie sans la menace de violence pour toutes et tous : Ne laisser personne de côté, Publications Copyright © ONU Femmes, en ligne 16 novembre 2017, consulté le 2024-02-01, URL ? [Consulté le 09/04/2024] :
- <https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2017/11/statement-ed-phumzile-international-day-for-the-elimination-of-violence-against-women>
- PINHERIO Paulo Sergio, (2006), World report on Violence against children , Publish by United Nations – Secretary-General's Study on Violence against Children, Octobre 2006. [Consulté le 10/05/2024] :
- <http://www.violencestudy.org> et <http://unicef.org>
- République Togolaise, « Violence sexuelle et grossesses précoces : plus de 35 000 élèves sensibilisés dans 17 villes », Portail Officiel de la République Togolaise, 2024, mise en ligne le 18 février 2024 [Consulté le 03/02/2024] :
- <https://www.republiquetogolaise.com/education/1512-8709-violence-sexuelle-et-grossesses-precoces-plus-de-35-000-eleves-sensibilises-dans-17-villes>.